



Le Réseau « Ongulés sauvages »

La situation des ongulés de montagne en France : nouvelle mise à jour

ROBERT CORTI*,
CHRISTINE SAINT-ANDRIEUX,**
DOMINIQUE DUBRAY*
ONCFS, CNERA Cervidés-Sanglier**
et CNERA Faune de montagne*

Dans la continuité des enquêtes nationales réalisées en 1989 et 1995 par le CNERA Faune de montagne, le Réseau Ongulés sauvages vient de finaliser la mise à jour de l'inventaire des populations françaises d'ongulés de montagne : chamois, isard, mouflon de Corse, mouflon méditerranéen et bouquetin des Alpes. Les résultats de cette nouvelle enquête sont aujourd'hui disponibles sous la forme de documents téléchargeables sur le site Internet de l'ONCFS.

Le dernier inventaire des populations d'ongulés de montagne, réalisé en 2006-2007 par le Réseau Ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC, confirme l'amélioration en cours depuis plus de deux décennies du statut du chamois, de l'isard, des mouflons méditerranéen et de Corse, et du bouquetin des Alpes en France. L'accroissement de l'aire de distribution et des effectifs est général, même s'il n'est pas d'une égale ampleur pour toutes les espèces.

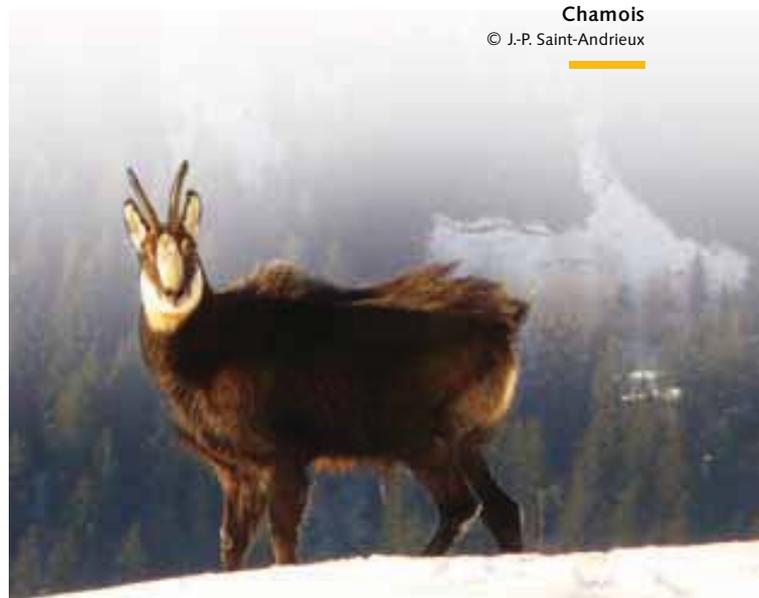
Outre une description de la situation observée en 2005 (aires de répartition et caractéristiques des populations de chaque espèce), ce rapport de 47 pages analyse les évolutions observées au cours des dernières décennies, sur la base des inventaires précédents, voire d'informations plus anciennes lorsqu'il en existe. Après une présentation méthodologique générale, chacun des cinq chapitres « espèce » aborde quatre thèmes : distribution de l'espèce en 2005, évolution de l'aire de répartition (à partir des données antérieures disponibles), milieux occupés par l'espèce en 2005 (répartition altitudinale – types d'occupation du sol), situation et évolution du peuplement (effectifs, densités, aires vitales – origine des populations). Ce document est abondamment illustré, notamment par 42 cartes et figures en couleur.

Quelques-uns des principaux résultats...

L'aire de distribution du **chamois** couvre aujourd'hui près de 21 000 km², soit 3,8 % du territoire national métropolitain. Elle est répartie sur 1 869 communes et 19 départements. La chaîne des Alpes rassemble l'essentiel (soit 87 %) de la surface occupée. Viennent ensuite celle du Jura (1 853 km²), le massif vosgien (454 km²) et les Monts d'Auvergne (347 km²). En 1988, le chamois n'était présent que dans 15 départements. En dix-sept ans, l'espèce a ainsi colonisé 7 362 km², dont près de la moitié dans les seules Préalpes du Sud, soit 433 km² par an en moyenne. Le nombre minimum de chamois présents en France en 2005 a été estimé à près de 98 700 individus avant chasse, répartis au sein de 217 populations. Il était de 31 700 en 1988 et de 55 500 en 1994. **Les effectifs de l'espèce ont ainsi été multipliés par 3,1 depuis 1988.**



Chamois
© J.-P. Saint-Andrieux



En 1977, l'**isard** n'occupait que 2 450 km² sur le versant français de la chaîne. L'essentiel du peuplement était alors localisé sur les massifs bordant la frontière franco-espagnole. Entre 1977 et 1988, il étend son emprise de 2 196 km², soit en moyenne 200 km² par an, et colonise la quasi-totalité des habitats favorables. Son expansion géographique s'est ralentie depuis : 811 km² seulement ont été colonisés entre 1989 et 2005. Son aire de distribution s'étend aujourd'hui sur 5 457 km², soit environ 1 % du territoire national métropolitain, répartis sur 364 communes. Trente-sept populations rassemblent 27 000 isards au moins. **L'effectif minimum national s'est stabilisé depuis une décennie.**

Entièrement située en France continentale depuis la disparition de la population de Venaco (Haute-Corse), l'aire de distribution du **mouflon méditerranéen** s'étend aujourd'hui sur 4 352 km² répartis sur 450 communes de 25 départements. Les Alpes en rassemblent la majeure partie (68 %). On estime à près de 14 350 le nombre minimum de mouflons méditerranéens présents en France. **Les effectifs de l'espèce ont été multipliés par 2,3 depuis 1988.**

Suite à l'échec d'une tentative de réintroduction au Monte d'Oro en 1993, le **mouflon de Corse** ne compte plus à nouveau que deux populations sur l'île de Beauté. La première, établie dans le massif du Cinto, fréquente un territoire de 530 km² réparti sur 17 communes de Haute-Corse et de Corse du Sud. Son effectif est estimé à 500 têtes au minimum. La seconde, d'au moins 400 individus, occupe 298 km² dans la région de Bavella, sur 11 communes des deux départements. **L'espèce a colonisé 228 km² sur l'île depuis 1988. Dans le même temps, ses effectifs ont progressé de 50 %.** Deux colonies de mouflons de Corse, d'au moins 120 têtes chacune, sont également présentes sur le continent : aux Graves-Clamensane (32 km² répartis sur 5 communes), dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, et à Très-Esteltes (37 km² répartis sur 5 communes), dans celui des Pyrénées-Orientales.

Le **bouquetin des Alpes** occupe 2 264 km² sur 187 communes de 7 départements alpins et compte 8 700 représentants au minimum, répartis au sein de 31 populations. Malgré un accroissement de plus d'un tiers depuis 1994, son aire de distribution demeure éclatée et très en deçà de sa répartition historique. De même, **bien que l'effectif minimum national ait plus que doublé depuis 1994, le peuplement demeure encore fragile** car plus de la moitié des populations sont composées de moins de 200 individus.

Ce dernier inventaire confirme donc l'amélioration en cours depuis plus de deux décennies du statut des ongulés de montagne en France. L'accroissement de l'aire de distribution et des effectifs est général, même s'il n'est pas d'une égale ampleur pour toutes les espèces. ■



Isard
© P. Menaut

“ Ce dernier inventaire confirme donc l'amélioration en cours depuis plus de deux décennies du statut des ongulés de montagne en France. ”

Pour télécharger ce document en pdf :

Aller sur <http://www.oncfs.gouv.fr> - dans la fenêtre de recherche, taper les deux mots clefs **Ongulés Montagne** - sélectionner l'Inventaire télécharger les chapitres de votre choix en pdf.

Pour une bonne lecture, notamment des cartes, il est conseillé d'imprimer en recto-verso sur papier de format A3.

En bas de page, un lien vous permet de consulter les cartes de répartition de ces espèces, enquête par enquête, sur le site cartographique du ministère.

